



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conseillers prud'homaux

Question écrite n° 50907

Texte de la question

M. Marius Masse attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'augmentation importante du taux d'abstentions aux élections des conseils de prud'hommes. En effet, les élections prud'homales ont lieu pendant les jours de la semaine, ce qui entraîne une désorganisation de l'activité des entreprises. Les principales causes des abstentions sont les difficultés de déplacement pour se rendre sur les lieux de vote ou pour quitter son emploi en cours de journée, ce qui n'est pas toujours compatible avec les exigences d'une productivité de qualité. C'est pourquoi il lui demande si les possibilités de vote par correspondance énumérées par l'article R. 513-77 et suivants du code du travail ne pourraient être étendues à l'instar des possibilités ouvertes pour les élections professionnelles aux chambres de métiers et aux chambres de commerce et d'industrie.

Données clés

Auteur : [M. Masse Marius](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50907

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2021